

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006 (REACH).

YS66081
02 00

DATE DE PRÉPARATION
12 mars 2012

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

YS66081
Teinte ECM, Chêne Clair

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Peinture

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sherwin-Williams France Finishes SAS
Rue Boileau
91530 Saint Chéron France

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE

Renseignements sur le produit	+33(0)1.60.81.13.00
Renseignements réglementaires	
Urgence médicale	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

F, R11
Facilement inflammable
Facilement inflammable.

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE



Facilement inflammable

PHRASES R

R11 Facilement inflammable.

PHRASES S

- S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S7 Conserver le récipient bien fermé.

2.3. AUTRES DANGERS

P.D.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCES

P.D.

3.2. MÉLANGES

% EN POIDS	CAS No.	No.-CEE	EC CLASSIFICATION (67/548/EC, 1272/2008/EC)
2,5 - 10	64-17-5	200-578-6	F;R11 Flam. Liq. 2, H225
0,1 - 1	1336-21-6	215-647-6	C;R34 N;R50 Ammonium Hydroxide Aquatic Acute 1, Skin Corr. 1B, H314, H400

CANCÉROGÉNICITÉ

Voir la Section 11.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.

PEAU: Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.

Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

INHALATION: Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne à rester calme et au chaud.

INGESTION: N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

P.D.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

P.D.

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ

ETIQUETTE ROUGE -- Inflammable, point critique en dessous de 38 °C (100 °F)

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse d'alcool

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les contenants fermés peuvent exploser (à cause de l'augmentation de la pression) s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Enlever toute source de combustion. Bien aérer.

Se conformer aux prescriptions de sécurité (cf. § 7 et 8).

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Nettoyer avec un absorbant non réactif.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

CONTENU INFILAMMABLE. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue.

Aucours de l'utilisation de ce produit jusqu'à la disparition de toutes les vapeurs: Garder l'endroit bien aéré. Eviter de fumer. Eteindre toute flamme, veilleuse d'appareils et réchauds. Couper la courant des poêles, des outils et appareils électriques ainsi que de toute autre source de combustion.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'électricité dans le sol.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Transvaser seulement dans des contenants approuvés et ayant des étiquettes complètes et convenables. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

P.D.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE**

CAS No.	Ingredient	STEL		TWA	
		PPM	MG/M3	PPM	MG/M3
64-17-5	Éthanol				
	ES			1000	1910
	FR	5000	9500	1000	1900
	GB	3000	5760	1000	1920
	PL				1900
	PT			1000	

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

8.2.1. CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 3e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

8.2.2. MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

A) PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

B) PROTECTION DE LA PEAU

I) PROTECTION DES MAINS

Porter les gants recommandés par le fournisseur de gants pour se protéger contre les produits de la 3e section.

II) DIVERS

C) PROTECTION RESPIRATOIRE

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expose personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 3e section.

D) RISQUES THERMIQUES

P.D.

8.2.3. CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

P.D.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES****ASPECT**

Liquide

ODEUR

Peinture

POIDS DU PRODUIT	973 g/l	8,13 lb/gal
-------------------------	---------	-------------

DENSITÉ	0,98
----------------	------

POINT D'ÉCLAIR	12 °C
-----------------------	-------

	54 °F
--	-------

LIMIT D'EXPLOSIVITÉ, INFÉRIEURE	3,3 %
--	-------

LIMIT D'EXPLOSIVITÉ, SUPÉRIEURE	19,0 %
--	--------

COURBE D'ÉBULLITION	77 - 100 °C
----------------------------	-------------

	172 - 213 °F
--	--------------

POINT DE FUSION	P.D.
------------------------	------

VOLUME VOLATIL	99%
-----------------------	-----

VITESSE D'ÉVAPORATION	Plus lent que l'Ether
------------------------------	-----------------------

DENSITÉ DE LA VAPEUR	Plus lourd que l'Air
-----------------------------	----------------------

SOLUBILITÉ DANS L'EAU	P.D.
------------------------------	------

pH	7,0
-----------	-----

9.2. AUTRES INFORMATIONS

P.D.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. RÉACTIVITÉ**

Aucun connu.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun connu.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES**

Aucun composant de ce produit ne figure sur la liste de l'IARC, du NTP ou de l'OSHA des éléments carcinogènes.

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**12.1. TOXICITÉ**

P.D.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

P.D.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

P.D.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

P.D.

12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

P.D.

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

P.D.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act"(RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion afin de déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Incinérer dans un endroit approuvé. Ne pas incinérer les contenants fermés. Respecter les lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

À partir de données expérimentales provenant d'études suffisantes menées chez les animaux et d'études insuffisantes menées chez humains, l'naphthalene est classifié par le CIRC comme étant possiblement carcinogène chez les humains (group 2B).

IMO

5 Liters (1.3 Gallons) and Less may be Shipped as Limited Quantity.
UN1263, PAINT, CLASS 3, PG II, (12 C c.c.), EmS F-E, S-E, ADR (D/E)

IATA/ICAO

UN1263, PAINT, 3, PG II

ADR/RID

UN1263, PEINTURES, 3, PG II, ADR (D/E)
Code de classification=F1, Catégorie de transport=2, Code de limitation d'accès tunnel=D/E

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT**

omposés Organiques Volatils: 7,98 %

Total volatile organic carbon: 4,15 %

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

P.D.

16. AUTRES DONNÉES

TEXTE DES PHRASES R MENTIONNÉES SOUS L'ARTICLE 3. (67/548/EC, 1272/2008/EC)

R11 Facilement inflammable.
R34 Provoque des brûlures.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006 (REACH).

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.